



FORMULAIRE D'INSCRIPTION VIDE GRENIER

Dimanche 30 juin 2024 de 9h00 à 18h00
Sur le parking de Leclerc Plérin

IDENTITÉ :

Mme/M :
Adresse :
Ville : CP
Tel :
E-mail :@.....

Je réserve :

..... emplacement(s) nu de 2 mètres à **7 euros** Total :€
..... lot(s) de **4 emplacements à 25 euros** Total :€

Total :€

Pour information, un emplacement correspond à une place de stationnement de parking tracée au sol.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (particulier), établie en vertu de l'article R321 – 9 du code pénal)

Je soussigné(e) :
Adresse :
N° de carte d'identité :

Certifie sur l'honneur ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type Braderie ou Vide grenier au cours de l'année 2024.

Fait à Le
Signature

Votre inscription sera validée à la réception de :

(documents à envoyer à BadPlérin, 7 rue Jacques Cartier 22000 Saint-Brieuc)

- ✓ Ce formulaire (dûment rempli) daté et signé.
- ✓ Un chèque libellé à l'ordre de BADMINTON PLERINAIS
- ✓ La photocopie recto verso de votre pièce d'identité

Je déclare avoir pris connaissance du règlement (page 2) et en accepte toutes les conditions.

Fait à le.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Contact : badplerin.videgrenier@gmail.com



RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER ORGANISE PAR LE BADPLERIN

1. L'entrée du vide-grenier est gratuite pour les visiteurs.
2. Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
3. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
4. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et/ou de détérioration de matériel ou de véhicule, et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
5. La vente de boissons froides et de gâteaux/confiseries est strictement réservée à l'association organisatrice.
6. L'installation s'effectue entre 7h30 et 8h30. La vente sera ouverte au public de 9h00 à 18h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf demande express des organisateurs.
7. Les véhicules ne sont pas admis sur l'emplacement attribué.
8. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 8h30 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à indemnités quelconques.
9. Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les poteaux, structures des ombrières. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
10. Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la Préfecture.
11. Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 9h00 à 18h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
12. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 9h00 et 18h00.
13. Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.
14. Le règlement par chèque et la copie de la pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.
15. Chaque exposant présente, lors de son arrivée au vide grenier, sa carte d'identité.
16. Le présent bulletin est à retourner à l'organisateur avant le mardi 25 juin à 17h00.
17. Le plan des emplacements sera disponible deux jours avant le vide grenier (en faire la demande via badplerin.videgrenier@gmail.com).
18. Tout vendeur professionnel est interdit sur le vide grenier.

L'association organisatrice tiendra une buvette de boissons fraîches, gâteaux et confiserie sur place.

Contact : badplerin.videgrenier@gmail.com